

ÉNERGIE SAGUENAY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire

présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

par

Cédric Rodrigue Desrosiers

14 octobre 2020

Au président, M. Denis Bergeron

Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Cédric Rodrigue Desrosiers.

Je m'oppose au projet de la compagnie GNL-Québec parce qu'il va en contradiction total avec tous les projet de lutte pour la protection environnemental et climatique, qui devrait être la priorité de tout le monde. Je crois que beaucoup de québécois et québécoise veulent que le Québec soit l'un des fers de lance de ce mouvement, accepter le projet de GNL-Québec irait à l'encontre de c'est espérance.

Voici deux point pour souligner mon propos.

1. Social et économique:

Dans la population du Québec il n'y aucune acceptation social de ce projet : une pétition a recueilli plus de 85 000 signatures. De nombreuses lettres ouvertes co-signées par 40 économistes, 127 universitaires, 150 scientifiques ont été publiées; 250 médecins et professionnel-les de la santé se sont prononcé-es contre le projet; de nombreux groupes communautaires, écologistes, ainsi que des associations étudiantes sont mobilisé-es sur le terrain contre le projet. Même les premiers concerner, la population de Saguenay, est énormément divisé sur ce projet.

La vaste majorité des investissements de GNL/Gazoduc iraient à l'extérieur du Québec vu que les promoteurs et promotrices sont américain-es et que le gaz proviendrait de l'Alberta. En plus la majorité de ces les promoteurs et promotrices sont installé-es dans des paradis fiscaux, et donc les retombées fiscales pour le Québec seront minimales.

Voici un extrait de l'étude de l'IRIS sur leur structure financière "il semble que le taux d'imposition des dividendes versés aux différent-es investisseur-ses du projet pourrait avoisiner 5 %. Un taux d'imposition aussi bas s'explique par les ententes fiscales bilatérales signées par le Canada avec Hong Kong et les États-Unis. Si les commanditaires avaient été des résident-es canadien-nes, le taux d'imposition aurait plutôt été de 39,9 %". Pour plus de détail suivre ce lien

https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/FicheCAQ-8-GNL_WEB.pdf.

2. Santé et environnement.

Le gaz qui serait utilisé pour alimenter le complexe de liquéfaction de GNL va provenir à 100 % de l'Alberta, et au moins 80% du gaz sera produit par fracturation hydraulique, qui selon un rapport de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) augmenterait les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes. L'ACME réclame d'ailleurs un moratoire sur la fracturation hydraulique, car cette technique non-conventionnelle d'extraction menace le climat planétaire, la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la santé humaine.

Les promoteur et promotrice disent que leur projet pourrait aider à la lutte aux réchauffement climatique. Pourtant les études scientifiques prouvent le contraire. À lui seul, ce projet générerait des émissions de l'ordre de 50 mégatonnes de GES/an (de l'extraction jusqu'à la combustion), soit l'équivalent d'environ 10 millions de voitures supplémentaires par an sur nos routes. Plus de 150 scientifiques exigent que le projet soit rejeté.

Les émissions de GES générées par la production du gaz dans l'ouest canadien pour le projet de la compagnie GNL-Québec annulerait en une année tous les efforts de réduction de GES du Québec faits depuis 1990 et empêcherait la transition complète et nécessaire vers les énergies renouvelables.

De plus GNL-Québec n'a pas démontré concrètement la carboneutralité de son usine de liquéfaction, il n'y a que des scénarios. Environ 90% des émissions de GES liées à GNL-Québec se produiraient à l'extérieur du Québec en raison de la production, du transport et de la combustion du gaz, ce qui veut dire que cela n'entre pas dans les scénarios liés à l'usine seule.

Pour ce qui est de la protection des bélugas du St-Laurent, qui sont une espèce menacée, l'augmentation du trafic occasionnée par les méthaniers qui sillonnaient le fjord occasionnerait 5 fois plus de bruit dans le Fjord du Saguenay, ce qui est critique pour la survie de l'espèce. Cette augmentation de cinq fois les périodes de bruit intenses est très préoccupante, car c'est aussi une destruction de l'habitat du béluga si on considère la notion de zone de tranquillité. Le béluga du Saint-Laurent est en voie de disparition et subit un déclin depuis le début des années 2000 ainsi qu'une hausse sans précédent de la mortalité de femelles en âge de se reproduire et de nouveau-nés depuis 2010. Il ne faut pas oublier qu'il reste moins de 900 bélugas de la population de l'estuaire du Saint-Laurent.

Et si nous voulons aussi parler économie touristique, qui peut aussi rentrer dans mon premier, n'oublions pas pourquoi des gens se déplacent dans des endroits comme le Fjord et Tadoussac. Pas pour voir des méthaniers, mais bien pour observer les bélugas. La municipalité de Tadoussac, qui vit d'ailleurs beaucoup de tourisme, appuie d'ailleurs la demande de moratoire

sur le transport maritime. L'augmentation du trafic maritime entrainerait donc des conséquences néfastes sur les activités nautiques et touristiques ainsi que la pêche blanche dans le Fjord.

En conclusion, je m'oppose au projet de la compagnie GNL-Québec car il affecterait la santé de plusieurs personnes, aggraverait la crise climatique, l'environnement des bélugas et nuirait aux habitants des municipalités concernées. Tout ça pour un investissement minime dans l'économie du Québec et même si les retombées économiques étaient plus élevées cela ne vaudrait pas tout le problème qu'il pourrait causer.

Cédric Rodrigue Desrosiers.